

# Gens du voyage

La CASA propose des solutions d'accueil pour les Gens du Voyage en proposant deux aires, à Antibes et à Vallauris.

Suite aux dernières mesures gouvernementales, les aires d'accueil de la CASA restent ouvertes aux voyageurs. Avant tout déplacement, merci de contacter le gestionnaire.

## Deux aires d'accueil des gens du voyage existent sur le territoire de la communauté d'agglomération :

- › Antibes « La Palmosa » chemin Saint Michel, quartier des groules
- › Vallauris « La Provençale » impasse du Ferrandou, Lieu-dit les Tuilières

Elles sont destinées à accueillir des itinérants.

## La gestion de l'aire d'accueil est assurée par la SARL GDV qui est joignable au :

- › Site d'Antibes – La Palmosa : 04.93.74.77.16
- › Site de Vallauris – La provençale : 04.89.87.72.48

## Quelles sont les conditions d'entrée ?

Pour stationner sur les aires d'accueil des gens du voyage de la CASA, il convient de :

Disposer des pièces administratives suivantes :

- › Assurance en cours de validité des caravanes et des véhicules tracteurs,
- › Carte grise de chaque caravane,
- › Caution de 80 € par emplacement,
- › Carte Nationale d'Identité ou assimilé en cours de validité

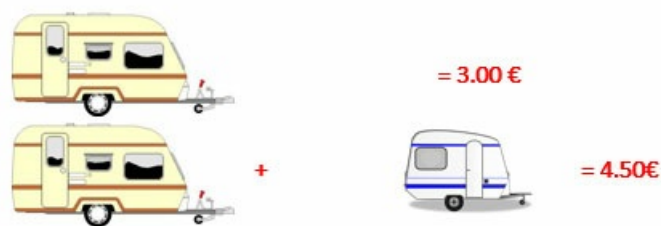


## Emplacement (maximum 2 caravanes : 1 double essieu et 1 simple

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/se-loger-et-habiter/gens-du-voyage?>

## essieu par emplacement) :

- › pour 1 caravane : 3€ par Jour,
- › pour 2 caravanes (1 double essieu et 1 simple essieu) : 4.5€ par Jour, si les cartes grises sont au même nom et même prénom que la grande caravane ou conjoint/e ou enfants, même emplacement et même branchement,
- › pour 1 caravane pour les personnes âgées de + de 60 ans : 1.5€ par Jour.



Prépaiement au plus tard chaque vendredi avant 16h en système de prépaiement pour la semaine à venir : paiement du vendredi au vendredi (remboursement du crédit de solde en cas positif en cas de départ anticipé).

## Electricité et eau :

- › Prépaiement aux tarifs réels des consommations (remboursement du crédit en cas de solde positif lors du départ).

## Quelle est la durée de séjour ?

- › 3 fois 60 jours maximum (180 jours) avec une interruption obligatoire de 30 jours entre 2 séjours